**Congrès Mondial des bibliothèques et de l'information de l'IFLA 2021**

**ATICKI AHMED ISMAEL**

Chercheur Archiviste – Documentaliste / Information – Communication – Journalisme

Secrétaire Général du Centre d’Animation Socioculturel de Mtsangani (CASM)

**Thème:**

**« Le système d’information et de documentation du CNDRS des COMORES»**

La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèque (IFLA), a organisée le 86ème Congrès Mondial des Bibliothèques et de l’Information en sa première édition virtuelle du 17 au 19 août 2021 qui a rassemblée plus de 100 participants.

Etant bénéficiaire de cette rencontre, je me suis permis de faire un état des lieux sur le système d’information et de documentation du CNDRS des Comores.

Le système d’information et de documentation a pour rôle de recueillir les donnés de l’environnement interne et externe, d’assurer leur traitement et leur diffusion partiel ou total. L’information a un rôle plus actif puisqu’elle est orientée en fonction de la demande de l’utilisateur et de la manière dont elle est communiquée. La fonction documentation tout en étant un volet du système d’information, possède son propre système de management opérationnel et d’information. Cette approche systémique, situant le rôle de la fonction documentaire au sein du système d’information propose une appréhension globale et une méthodologie de conception d’un service de documentation. La part de la documentation consiste principalement dans l’indexation des documents : ceux-ci sont ensuite stockés dans une perspective de réutilisation. Exercer le métier de documentaliste, c’est appliquer des techniques tout en gardant en permanence à l’esprit la communication de l’information car la polyvalence dans le métier de documentaliste est donc plus une qualité qu’un handicap. Au CNDRS que j’ai eu l’occasion de faire mon étude, le système d’information et de documentation reste pauvre ou à l’ancienne vue l’évolution en masse des nouvelles techniques documentaires avec l’émergence des nouvelles technologies de l’information et de la communication NTIC. Une étude de réorganisation doit être mise en place par les professionnels de ce domaine afin d’en pouvoir exercer le métier avec aisance et modestie. Comme la souligné Watzlawick en 1972, « On ne peut pas ne pas communiquer » c’est pour cela que nos institutions publique doivent promettre une politique de communication des services concernés dans le domaine de la documentation. Mais une question reste à étudier : Comment instaurer une culture politique de la communication dans les centres de documentations comme celle du CNDRS ?

En 1975, des initiatives en faveur de l’information ont été développées, engagées par la délégation à la culture. A cette époque, des tentatives encourageantes pour instaurer une politique nationale de documentation et une infrastructure nécessaire à son développement ont été lancées. Les chefs de service de l’administration furent sollicités, voire mandatés pour collecter tous les ouvrages disponibles dans le pays. C’est ainsi que fut créée la première bibliothèque publique comorienne, qui joua, dans la circonstance, le rôle d’une bibliothèque nationale. Elle parvint à récolter quelques 5 à 7 000 ouvrages, notamment, des tirés-à-part, des études, des projets, des périodiques de toutes sortes, etc. Cette expérience prometteuse fut de courte durée. Ce même régime ordonna dans tout le territoire national de détruire et de bruler toute sorte d’archives héritées du colonisateur. En 1978, la collection qui a échappé à cette destruction fut rapidement dispersée et/ou pillé après le coup d’Etat qui a ramené au pouvoir Ahmed Abdallah.

Ces premiers efforts de contrôle documentaire aux Comores échouèrent. Mais par la suite, des négociations en vue de créer des unités documentaires, notamment une bibliothèque nationale, ont été engagées conjointement entre les autorités nationales et des institutions internationales. Et dans ce sens, des missions d’exploration, d’études furent effectuées aux Comores. Elles se sont avérées fructueuses.

Ainsi donc, la structure et les objectifs de la bibliothèque nationale sont fixés. A savoir, promouvoir et sauvegarder le patrimoine documentaire national, sensibiliser et solliciter l’aide et le soutien effectifs des bailleurs de fonds pour la collecte et l’acquisition des documents, les outils de travail nécessaires pour le traitement, la diffusion, la conservation. Grace à l’appui précieux de l’UNESCO, de la mission française de coopération, un fonds documentaire important arrive aux Comores.

A partir de 1979, le CNDRS a eu à changer de tutelle en fonction de l’orientation de la politique nationale. C’est ainsi que la bibliothèque nationale au sein de l’institution a eu à relever successivement, en cette même année, de la délégation à l’éducation nationale, en 1991 du ministère de l’information, de la culture, de la jeunesse et des sports.

**Bibliographie**

Actes du forum des directeurs des bibliothèques nationales des sommets francophone. 1993

ACCART Jean-Philippe ; RETHY Marie-Pierre – Le métier de documentaliste – PARIS : CERCLE DE LA LIBRAIRIE, 2008, 463p. ISBN : 978-2-7654-0961-8.

AHMED CHEIKH Aboubacar, Rapport de Stage International d’Archives, CNDRS, Moroni,

2005, 20p.

BOURHANE Abderemane – La conservation des archives aux Comores : Difficultés et solutions – MORONI : CNDRS, 2007, 27p

CHAUMIER (J.).- Les techniques documentaires.- Paris : PUF, 1989 (Que Sais-Je. 1419)

FORGET J. – Initiation à la documentation – PARIS : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 1988, 118p. ISBN 92-9028-124-3.

GUINCHAT Claire ; SKOURI Yolande ; ALIX Marie-Pierre – Guide pratique des techniques documentaires. Volume 2 – VANVES : EDICEF, 1989, 319p. ISSN : 0993-3948.